

Dossier 185-A000-036 Le 7 février 2005

Toutes les sociétés pipelinières
Toutes les parties qui ont participé à la rédaction des notes d'orientation
Ian Scott, CAPP
Jake Abes, ACPRÉ
Organismes provinciaux de réglementation des pipelines

Projet de Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie

Madame, Monsieur,

L'Office a achevé la première étape d'élaboration du Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie. Le Règlement a été soumis au ministère de la Justice pour les besoins de l'analyse qui doit précéder sa publication préalable dans la Gazette du Canada, Partie 1.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

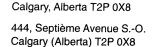
- ébauche Questions posées fréquemment au sujet du projet de Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie, en date du 24 juin 2004;
- ébauche Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie, en date d'octobre 2004.

L'Office souhaite prendre connaissance de tous commentaires ou préoccupations au sujet de ces documents. Prière d'adresser toute question à Monsieur Robert LeMay, dont les coordonnées suivent :

Robert LeMay (<u>rlemay@neb-one.gc.ca</u>) Spécialiste Environnement et intervention d'urgence Office national de l'énergie 444, Septième Avenue, S.O. Calgary (Alberta) T2P 0X8

Téléphone : (403) 299-3187 Sans frais : 1-800-899-1265 Télécopieur : (403) 292-5503

.../2



444 Seventh Avenue SW



http://www.neb-one.gc.ca

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,

Michel L. Mantha

Pièces jointes